



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Représentativité des anciens exploitants au sein des chambres d'agriculture

Question écrite n° 12663

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la composition des chambres d'agriculture, dont le renouvellement interviendra en 2025. Les chambres d'agriculture constituent un véritable réseau au service des agricultures et des territoires. Elles sont pilotées par des élus représentant les principaux acteurs, y compris des anciens exploitants qui apportent leur vision de l'agriculture au regard de leurs parcours divers et de leurs expériences. Les membres de ce collège sont particulièrement actifs et sont à l'initiative de rencontres partenariales permettant des avancées significatives en particulier concernant les retraites agricoles ou encore la transmission des exploitations. Par ailleurs, la présence de représentants des anciens exploitants au sein des chambres d'agriculture favorise le lien intergénérationnel qui constitue l'un des fondements de l'agriculture française. Il souhaite par conséquent avoir confirmation que le Gouvernement ne va pas supprimer le collège des anciens exploitants à l'occasion des prochaines élections des chambres d'agriculture et qu'il n'est pas non plus envisagé de restreindre le droit de vote des anciens exploitants à la retraite depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12663

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9829

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)